

# **Bilan d'un mandat en terme de prescription bois à Montreuil**

Dominique Voynet  
maire de Montreuil  
FR-Montreuil

Lionel Vacca  
élu chargé des bâtiments municipaux et de l'énergie  
FR-Montreuil

2 | Un complexe de bureaux devient maison de repos: la construction bois à Bruxelles | L. Vacca

# Bilan d'un mandat en terme de prescription bois à Montreuil

## 1. Introduction.

En 2008, Dominique Voynet était élue maire de Montreuil sous Bois, devenant ainsi la première maire verte d'une ville de plus de 100 000 habitants, et succédant à un maire apparenté communiste en place depuis 24 ans, et qui n'avait que très peu construit de bâtiment municipaux.

La tâche était donc énorme, avec un besoin d'école flagrant, un cinéma trop petit, des équipements sportifs exigus, et toute une série de vieux édifices des années 60 à rénover complètement, tout en gardant à l'esprit la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Me sachant constructeur bois et très attaché à la performance énergétique, la Maire me nomma en 2010 délégué aux bâtiments et à l'énergie.

Ma délégation, la direction des bâtiments, compte environ 130 personnes. En plus d'un secteur opérationnel sur le terrain, avec des équipes de pose et de rénovation dans tous les corps d'état du bâtiment, ce service gère tous les édifices de la ville, divisés en deux parties : un service patrimoine, dédié à l'entretien et aux rénovations, et un service maîtrise d'ouvrage, qui est en charge des bâtiments neufs. Ces équipes ont également en interne des personnes en charge des études et des marchés, qui gèrent les appels d'offres du début à la fin : rédaction des cahiers des charges, travail avec les programmateurs, publication sur les journaux officiels, réception des candidatures, études et classement des dossiers, présentations en commissions d'appel d'offre ou lors des jurys de concours.

Dès le début du mandat, le conseil municipal a lancé plusieurs chantiers de constructions de bâtiments publics, et repris bien sûr les chantiers commencés sous la précédente mandature. La consigne fut donc donnée aux services de privilégier les constructions en bois pour tous les nouveaux projets. Cette décision fut donc essentielle, puisque dès la programmation, tout le monde a pris en considération le fait que le matériau de construction principal serait le bois. Et tout naturellement, une grande partie des projets que nous avons étudiés lors des jurys de concours comportaient en structure bois.

Parallèlement à cela, un travail fut mené avec mon collègue en charge de l'urbanisme et ses services. En effet, plusieurs points de notre POS de l'époque, transformé depuis en PLU, étaient assez défavorables au bois, notamment cet article qui, dans certains quartiers excluait de façon formelle les revêtements extérieurs en bois, ou bien cet autre article, applicable sur toute la ville, qui stipulait qu'en cas de surélévation d'une maison, le matériau de façade de la nouvelle partie soit le même que celui de la maison initiale. Autant vous dire que, vu le peu de maison bois construite initialement, on avait peu de chance de voir des surélévations bardées de mélèze ou de douglas !!

Il nous est donc apparu comme une évidence de supprimer ces articles dans un premier temps, avant de rédiger un PLU en accord avec nos idées, qui lui va encore plus loin, puisqu'il encourage à la construction de toitures plates végétalisées, ou permet le dépassement de 10 cm sur l'espace public en cas de pose d'une ITE.

En matière de thermique également, nous avons dès le début du mandat, demandé aux promoteurs des performances supérieures aux exigences en vigueur. En 2008, nous leur demandions du BBC et lorsque celui-ci est devenu obligatoire, avec notamment l'arrivée de la RT 2012, nous demandons depuis du passif. Alors bien sûr, nous ne sommes pas dupes, et savons très bien que nous ne pouvons pas exiger cela fermement, mais cela fait partie des négociations, et, au vu de la pression immobilière et du besoin de logement, les constructeurs qui tiennent vraiment à bâtir sur notre ville se plient à cette règle. Et là encore, quel matériau mieux que le bois peut répondre à cette exigence.

Alors forcément, en demandant cela aux promoteurs, on ne pouvait qu'appliquer à nous même cette règle. Et donc, tous les édifices que la ville décide de construire depuis deux ou trois ans sont prévus au standard passif.

Je vais donc vous présenter les principaux bâtiments que nous avons décidé de construire :

Une école en ossature bois 0 énergies

Un cinéma en structure poteaux poutre dans une coque acier et polycarbonate

Un gymnase en panneaux de bois massif

Une deuxième école en ossature bois et pisé

Une crèche en ossature bois R+3

Une piscine écologique dont les bâtiments seront en bois massif

Et la rénovation d'une école au moyen de façades préfabriquée et rapportées en bois

Mais je vais vous montrer aussi quelques projets privés, qui suivent l'exemple de la municipalité, pour des projets importants, mais aussi pour de l'habitat particulier, qui trouve dans le bois le matériau idéal pour ses extensions et ses surélévations